

La dissuasion française

« européenne » fracture la classe politique

L'arsenal nucléaire français est censé protéger les « intérêts vitaux » du pays. Remise en avant par Emmanuel Macron, la « dimension européenne » de ces intérêts vitaux suscite une grande méfiance parmi des forces très différentes de l'opposition. Mais de quoi parle-t-on ?

[Fabien Escalona](#)

5 mars 2025 à 20h10

L'angle d'attaque était prévisible, et ça n'a pas loupé. Lundi 3 mars à l'Assemblée nationale, lors d'une séance [consacrée à la guerre en Ukraine](#), Emmanuel Macron a été la cible de tirs croisés des orateurs d'extrême droite et de La France insoumise (LFI), sur le terrain le plus exclusif et le plus lourd de sa fonction : la force de frappe nucléaire.

« *Quand [certains], avec désinvolture et un air entendu, se rengorgent et affirment qu'on peut ouvrir la discussion sur un éventuel partage nucléaire, on se pince* », s'est agacé le député LFI Aurélien Saintoul. « *[L']appel [du président de la République] à partager notre dissuasion nucléaire est une folie* », a cinglé Éric Ciotti au nom de l'Union des droites pour la République (UDR). Quant à Marine Le Pen, elle a également exprimé le refus de tout « *partage* », en fustigeant la « *communication au mieux hasardeuse, au pire parjure* » d'Emmanuel Macron.

Les propos mis en cause ont été tenus par le chef de l'État vendredi 28 février au Portugal, et réitérés en marge du sommet de Londres durant le week-end. Emmanuel Macron s'est dit prêt à « *ouvrir la discussion* » sur une dissuasion nucléaire européenne. Il ne l'a pas fait spontanément, mais en réaction à une des premières déclarations du vainqueur des élections législatives allemandes, le démocrate-chrétien Friedrich Merz.



Lancement du nouveau sous-marin nucléaire français « Suffren » par Emmanuel Macron à Cherbourg, le 12 juillet 2019. © Photo Ludovic Marin / AFP

Le 21 février, celui-ci [s'était inquiété](#) de la crédibilité de l'engagement théorique des États-Unis à défendre les pays européens de l'Alliance atlantique. « *Nous dev[r]ions discuter avec les Britanniques et les Français pour savoir si leur protection nucléaire pourrait également s'étendre à nous* », avait-il alors affirmé.

À ce stade, l'administration trumpiste n'a pas menacé de démanteler le parapluie nucléaire états-unien. Elle s'est contentée de [prévenir les États européens](#) qu'ils devaient assurer « *leur propre sécurité conventionnelle* », à laquelle concourent actuellement une centaine de milliers de soldats américains de ce côté-ci de l'Atlantique. Le rapprochement américano-russe en cours, et la vitesse avec laquelle le nouvel exécutif rompt toutes les conventions à Washington, rendent cependant compréhensibles les doutes des États dits « non dotés » de l'Alliance, à savoir ceux qui ne disposent pas de l'arme nucléaire.

L'intox du « partage » du feu nucléaire

Dans ce contexte, il faut d'emblée préciser que le « *partage* » de la dissuasion nucléaire, au sens d'une mise à disposition d'armes nucléaires ou d'un débat potentiel à vingt-sept pour savoir s'il faut y recourir, n'est clairement pas sur la table. Le mot lui-même n'a jamais été prononcé par Emmanuel Macron, pas plus que l'idée n'a été envisagée.

Le ministre de la défense, Sébastien Lecornu, a [publiquement précisé](#) que la dissuasion « *restera française : de la conception et la production de nos armes, jusqu'à leur mise en œuvre sur décision du président de la République* ». Lors d'une allocution télévisée mercredi 5 mars, le chef de l'État a rappelé que « *notre dissuasion nucléaire [...] est [...] française de bout en bout* », tout en assumant de vouloir « *ouvrir le débat stratégique sur la protection [...] de nos alliés du continent européen* ».

Il faut ensuite rappeler que le débat n'est pas neuf. L'arsenal nucléaire français a été conçu pour faire face à des « *conditions extrêmes de légitime défense* », selon l'expression de la diplomate Mélanie Rosselet. Mais la définition des « *intérêts vitaux* » du pays, dont la menace justifierait une escalade militaire jusqu'au seuil nucléaire, a toujours comporté une part volontaire de flou, afin de troubler – et *in fine* de dissuader efficacement – l'adversaire.

Dès les années 1970, le débat s'est révélé vif à propos des fameux intérêts vitaux de la France.

À cet égard, Emmanuel Macron n'est pas le premier à avoir envisagé la « *dimension européenne* » de ces intérêts vitaux, ainsi qu'il l'avait [déjà exprimé en février 2020](#), face aux stagiaires de l'École de guerre. Comme [le retrace](#) l'historien Yannick Pincé sur le site du Rubicon, le premier « Livre blanc » sur la défense nationale, publié en 1972, suggérait certes que ces intérêts vitaux étaient cantonnés au territoire national. Son collègue Florian Galleri précise qu'il était néanmoins d'ores et déjà question de « *protéger les approches de la France, donc la République fédérale allemande* ».

Surtout, dès les années qui ont suivi, le débat s'est révélé vif à propos de ces fameux intérêts vitaux, qui restent en tout état de cause à la discrétion du président de la République. Devant des milieux spécialisés, Jacques Chirac, alors premier ministre, a pu parler d'une « *vocation*

européenne » de la dissuasion. Le chef d'état-major des armées de l'époque a quant à lui évoqué une « *sanctuarisation élargie* ».

En phase avec ces réflexions, le président Giscard d'Estaing s'est heurté à des alliés gaullistes ayant développé une lecture figée de la pensée du général de Gaulle, mais même ces derniers ont évolué dans les années 1980. François Mitterrand, qui avait adopté une posture très classique à son arrivée à l'Élysée, a quant à lui lancé l'hypothèse, dans un discours public en 1992, d'une « *doctrine européenne* » de la dissuasion nucléaire.

Devenu président de la République, et engagé dans un dialogue sur la « *dissuasion concertée* » avec le Royaume-Uni, Jacques Chirac déclarait en 1995 : « *Nous n'imaginons pas de situation dans laquelle les intérêts vitaux de l'un pourraient être menacés sans que les intérêts vitaux de l'autre ne le soient aussi.* » Vingt ans plus tard, François Hollande a réaffirmé que « *la définition de nos intérêts vitaux ne saurait être limitée à la seule échelle nationale* ».

Le besoin d'une nouvelle doctrine

La portée concrète de ces déclarations reste cependant nébuleuse. « *Malgré ce que disent les présidents français depuis des décennies, les Européens ne sont pas rassurés*, constate Stéphane Audrand, consultant indépendant sur les questions de défense. *Une des conséquences possibles, ce serait que nos alliés européens prolifèrent en cherchant à disposer eux-mêmes d'un arsenal nucléaire.* »

La solution serait-elle que la France, alliée au Royaume-Uni, se substitue à la dissuasion nucléaire états-unienne si celle-ci venait à s'évanouir ? C'est le sens de [la tribune](#) publiée par l'eurodéputée socialiste Chloé Ridet sur le site du *Nouvel Obs*. Selon elle, « *l'Allemagne [et] nos amis d'Europe centrale et orientale* » devraient se voir proposer « *des garanties de sécurité alternatives et équivalentes à celle de l'Otan* » afin de s'émanciper sereinement des États-Unis.

À distance, l'Insoumis Aurélien Saintoul a rejeté cette idée à la tribune de l'Assemblée nationale, en faisant valoir que si la France a acquis un arsenal nucléaire, c'était justement parce qu'elle plaçait une confiance toute relative envers l'engagement existentiel des États-Unis pour leurs alliés européens. Pourquoi ceux-ci feraient-ils davantage confiance à la France ?

On pourrait inscrire des engagements plus explicites dans des traités bilatéraux avec nos alliés, en parlant d'intérêts vitaux communs.

Héloïse Fayet, chercheuse

En l'occurrence, la France est davantage intéressée que les États-Unis à l'intégrité du continent européen et de ses voisins, dont elle n'est pas séparée par un océan. Le problème réside plutôt dans le fait de pouvoir « répliquer » la protection états-unienne, sans avoir du tout les mêmes moyens. Les États-Unis, qui peuvent compter sur une « profondeur stratégique » sans équivalent, disposent d'un peu moins de 200 têtes nucléaires sur notre continent, spécialement dédiées à sa défense. Celles-ci peuvent être transportées par des chasseurs bombardiers alliés, tout en restant sous contrôle américain.

La France, elle, dispose d'un peu moins de 300 têtes nucléaires prévues pour sa propre sécurité, et d'un nombre limité de vecteurs pour les transporter, selon un principe de « stricte suffisance ». Il y aurait des obstacles techniques importants au fait de positionner des armes sur le territoire de pays alliés, ou de faire transporter des missiles français par des bombardiers européens. Quant à l'augmentation éventuelle de l'arsenal, « *ce sont des programmes qui se mettent en place sur des dizaines d'années* », rappelle Héloïse Fayet, chercheuse sur la dissuasion et la prolifération à l'Institut français des relations internationales (Ifri).

À court terme, la France pourrait se contenter de faire participer les alliés aux exercices de ses forces aériennes stratégiques. La « *dimension psychologique* » est par ailleurs essentielle, rappelle Héloïse Fayet : « *Même la dissuasion élargie américaine passe en partie par les discours. Du côté français, on pourrait clarifier notre expression, inscrire des engagements plus explicites dans des traités bilatéraux avec nos alliés, en parlant d'intérêts vitaux communs.* »

Un tel chantier peut laisser les alliés de la France dubitatifs, au vu de notre paysage politique.

« *Il y a un gros effort déclaratoire à faire, confirme Stéphane Audrand, et à matérialiser en déployant des groupes de combat franco-britanniques sur tous les pays du flanc est de l'Europe.* » De fait, la dissuasion nucléaire se construit aussi avec des forces conventionnelles : d'une part, pour protéger l'arsenal, d'autre part, pour répondre à des menaces qui ne justifient pas de risquer la destruction mutuelle entre puissances dotées. Le jeu est beaucoup plus compliqué que de savoir si un chef d'État est prêt à déclencher – ou pas – l'Armageddon.

« *Nos intérêts vitaux ne seront pas mis en danger si cent militaires russes passent la frontière estonienne, illustre Héloïse Fayet. Dans ce cas-là, autant avoir une réponse conventionnelle.* » « *Même en cas de violation du tabou nucléaire par la Russie sur un champ de bataille qui entraînerait la mort de quelques milliers de militaires européens, écrit [Audrand](#) sur le site du Grand Continent, serait-il crédible, là encore, d'engager le cœur de la dissuasion dans son format actuel ?* » Sur l'échelle de l'escalade, la France manque selon lui « *de barreaux pour affronter des crises majeures mais non existentielles* ».

À lire aussi

[Nucléaire : l'horizon de plus en plus lointain du désarmement](#)

3 mai 2024

D'un côté, donc, l'idée d'un partage de l'arsenal nucléaire français n'est pas réellement sur la table, et il n'est de toute façon pas possible pour notre pays de se substituer terme à terme à la garantie états-unienne. D'un autre côté, si l'évocation d'une « dimension européenne » des intérêts vitaux est sérieuse, et si la France veut élargir concrètement sa dissuasion au continent européen en accord avec le Royaume-Uni, alors l'affaire n'a rien d'anodin.

Cela implique une évolution de la doctrine actuelle de dissuasion ; des efforts en termes de forces conventionnelles de la part de tous les partenaires européens, dans le cadre d'une stratégie commune ; et éventuellement un effort au niveau de l'arsenal nucléaire lui-même.

Là où l'interpellation du député LFI Aurélien Saintoul touche juste, c'est qu'un tel chantier, même demandé par des alliés, peut les laisser dubitatifs au vu de notre paysage politique.

D'une part, l'exécutif français est faible, et gouverne sur une base minoritaire. D'autre part, la menace de l'extrême droite au pouvoir n'a été que temporairement écartée l'été dernier : les échéances électorales nationales les plus tardives sont en 2027. Et les déclarations du camp lepéniste ne laissent aucun doute sur son dédain de la défense de l'Europe.

[Fabien Escalona](#)